

Au 2^{ème} trimestre 2014, 874 éco-PTZ accordés, soit une hausse de 21 % comparé au 2^{ème} trimestre 2013

service
connaissance
des territoires
et évaluation

Novembre
2014

Une activité correctement orientée au 2^{ème} trimestre 2014 avec 874 éco-PTZ accordés

Au cours du 2^{ème} trimestre 2014, **874 prêts écologiques à taux zéro (dits « éco-PTZ ») ont été accordés dans la région des Pays de la Loire**. Ce chiffre est en progression de 21 % comparé au 2^{ème} trimestre 2013 contre +7 % au niveau national. Le 2^{ème} trimestre 2014 se situe ainsi 9 % au dessus de la moyenne des trimestres observée depuis début 2011. Il s'agit peut être d'une anticipation de certains demandeurs à l'obligation de faire réaliser les travaux par un professionnel qualifié disposant de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) qui s'applique à partir de juillet 2014.

De juillet 2013 à juin 2014, le nombre d'éco-PTZ attribués est assez stable dans la région en année glissante, comme au niveau national. Les 3 195 éco-prêts accordés entre juillet 2013 et juin 2014 demeurent néanmoins très en retrait des 7 000 aides et plus autorisées en 2009 et 2010 lors de la création du dispositif.

Les Pays de la Loire concentrent 10,2 % des aides nationales sur 12 mois

Au 2^{ème} trimestre 2014, la région a concentré 10,2 % des aides délivrées en France. Ce poids est élevé au regard du poids démographique de la région (5,7 % de la population métropolitaine). Sur 12 mois, la contribution de la région représente également 10,2 %. Depuis la mise en place du dispositif en avril 2009, la région a comptabilisé plus de 26 000 éco-PTZ sur les plus de 270 000 attribués en France, soit environ 9,6 %.

La région occupe la 3^{ème} place pour le nombre d'éco-PTZ délivrés. Rapporté au nombre de ménages, Mayenne et Vendée sont particulièrement dynamiques

Sur 12 mois et avec 3 195 éco-prêt accordés, la région occupe la **troisième place pour le nombre d'éco-PTZ** derrière la Bretagne (3 686 prêts) et Rhône-Alpes (3 212 prêts).

De juillet 2013 à juin 2014, une résidence principale sur 504 a bénéficié de cette aide dans la région, contre une sur 895 au plan national. Il s'agit du taux le plus important derrière la Bretagne (une résidence principale sur 403).

La Loire-Atlantique occupe la 3^{ème} place nationale pour le nombre d'éco-PTZ accordés avec 1 037 prêts sur un an derrière l'Ille-et-Vilaine (1 074 prêts) et le Finistère (1 047 prêts). Les départements de Maine-et-Loire et Vendée se positionnent en 8^{ème} et 10^{ème} positions.

Au regard du nombre de ménages, **la Mayenne est le 2^{ème} département français le plus dynamique des 12 derniers mois** (1 résidence principale aidée sur 355) derrière les Côtes d'Armor. La Vendée se positionne à la 3^{ème} place pour le nombre d'aides accordées depuis la création de l'aide et la Mayenne 4^{ème} avec environ 1 logement sur 49 ayant bénéficié de l'aide pour ces deux départements. Sur le seul champ des logements éligibles, c'est à dire construits avant 1990, la Vendée est même largement en tête avec 1 logement sur 31.

85 % des travaux concernent des bouquets de travaux, 6 points de moins que France entière

Les bouquets de travaux représentent 85 % des aides accordées dans la région ces 12 derniers mois, soit 6 points de moins qu'au niveau national. Parallèlement, la région se distingue par de plus nombreux travaux d'assainissement non collectifs : 15 % des aides régionales contre 9 % au plan national.

Sur les douze derniers mois, l'action la plus financée dans les bouquets de travaux est le **remplacement de fenêtres ou de portes** que l'on retrouve dans **77 % des bouquets**. En seconde place, on trouve les travaux d'isolation de toiture qui sont présents dans 63 % des bouquets en Pays de la Loire ; puis, pour 40 % des bouquets, des travaux d'isolation des murs extérieurs. Dans 34 % des cas, le bouquet comporte une installation ou un remplacement d'un chauffage et/ou d'une production d'eau chaude sanitaire classique et **dans 41 % des cas l'installation d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables (contre 34 % France entière)**.

Sur-représentation des logements individuels, occupés par leur propriétaire ou construits après 1949

Dans la région, l'éco-PTZ est principalement mobilisé pour des **logements individuels (98 %, soit 3,5 points de plus qu'au plan national)** et par **les propriétaires occupants (93 %)**, les propriétaires bailleurs étant moins enclins à réaliser des travaux. **Les logements antérieurs à 1949** représentent 33 % des aides, mais **sont sous-représentés de 7,5 points** par rapport à leur poids dans le parc des logements éligibles à l'aide (construits avant 1990). Les logements construits de 1975 à 1989 représentent 33 % des aides, soit 4,5 points de plus que leur poids dans le parc de logement éligible.

Des montants de travaux et d'éco-PTZ plus faibles qu'au niveau national

Le montant moyen des travaux financés par l'éco-PTZ est de 19 251 € en Pays de la Loire sur les 12 derniers mois (**6 % de moins qu'au plan national**) et le **prêt couvre en moyenne 87 % des montants de travaux engagés**, soit 2 points de plus qu'au niveau national.

Le montant global des éco-prêts s'établit ainsi à une moyenne de **16 796 € pour les 12 derniers mois, soit 3 % de moins** que les 17 373 € observés au **niveau national**. En lien avec les plafonds réglementaires, des écarts importants sont observés selon les opérations réalisées, de 7 821 € pour un assainissement non collectif, à 23 387 € pour un bouquet avec 3 travaux en passant par 14 724 € pour les bouquets 2 travaux.

Données de cadrage

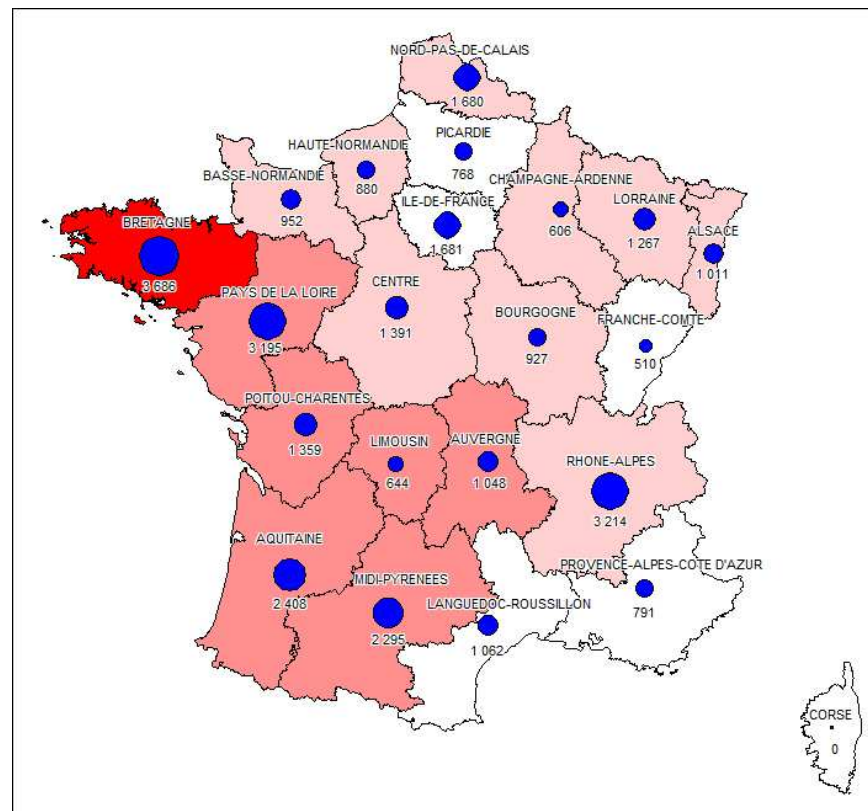
Avertissement :

Les données mises à disposition par le SGFGAS au niveau régional et départemental concernent les offres émises et acceptées au 30/09/2014.

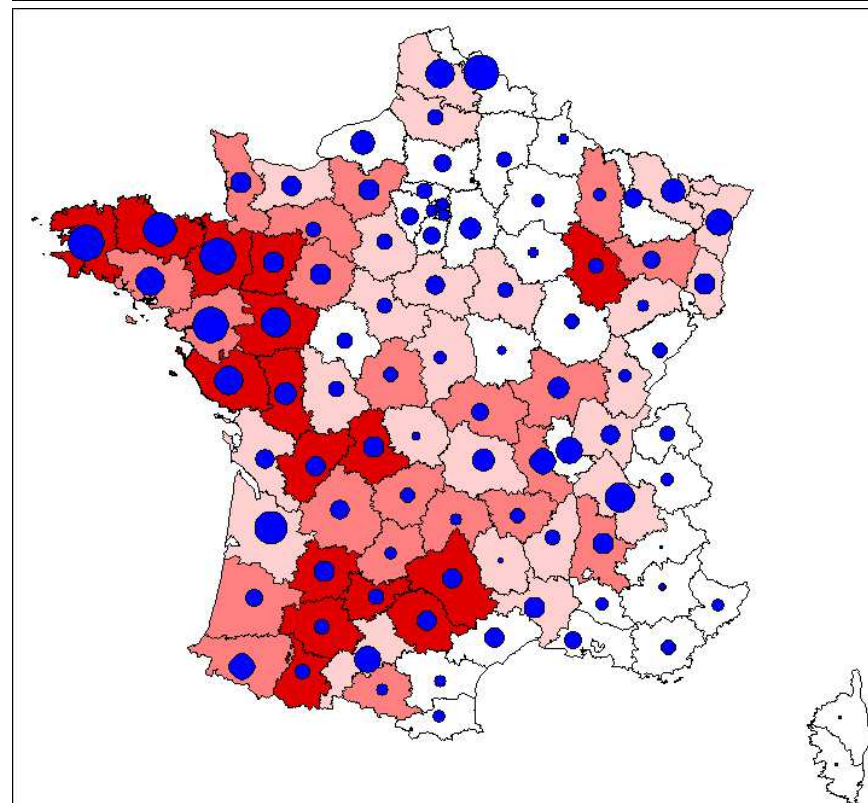
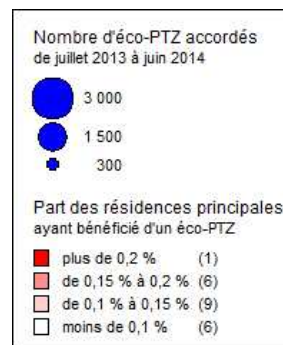
Ces chiffres écartent certains prêts correspondant à des croisements de critères statistiques jugés non significatifs ; ils écartent également les prêts enregistrés plus d'un trimestre après leur date de validité. Ainsi, les données utilisées dans cette publication, qui portent sur la France métropolitaine, sont amputées de certains éco-PTZ :

- pour le 2^{ème} trimestre 2014 : l'analyse repose sur 8 561 éco-PTZ exploités pour 9 003 éco-PTZ émis et enregistrés au 30/09/2014, soit 95,1 %.

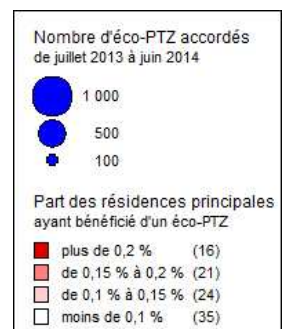
- pour les 12 derniers mois : l'analyse repose sur 31 375 éco-PTZ exploités sur environ 33 255 éco-PTZ émis entre juillet 2013 et juin 2014 et enregistrés au 30/09/2014, soit environ 94,3 % des prêts.



Carte régionale



Carte départementale



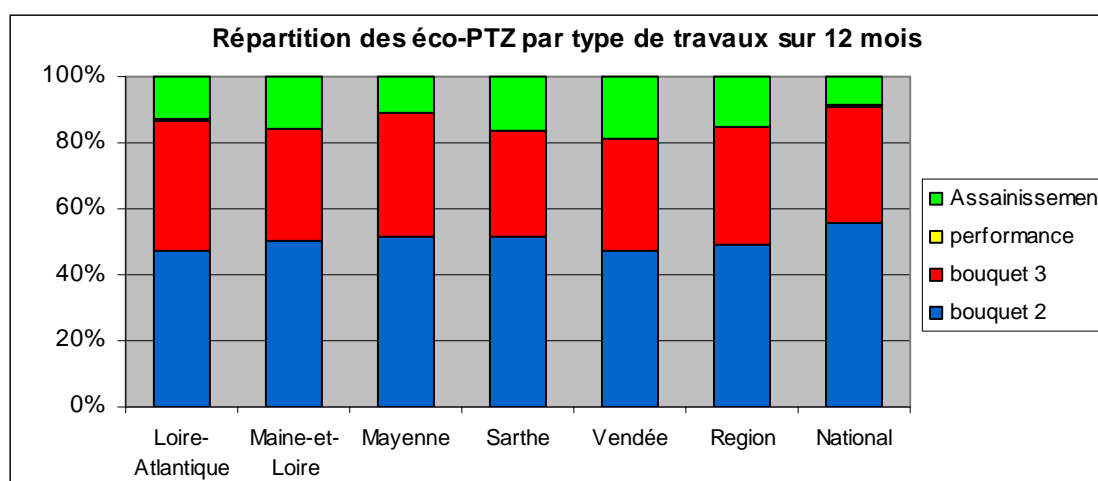
Nombre d'éco-PTZ accordés par type de travaux

2^{ème} trimestre 2014 :

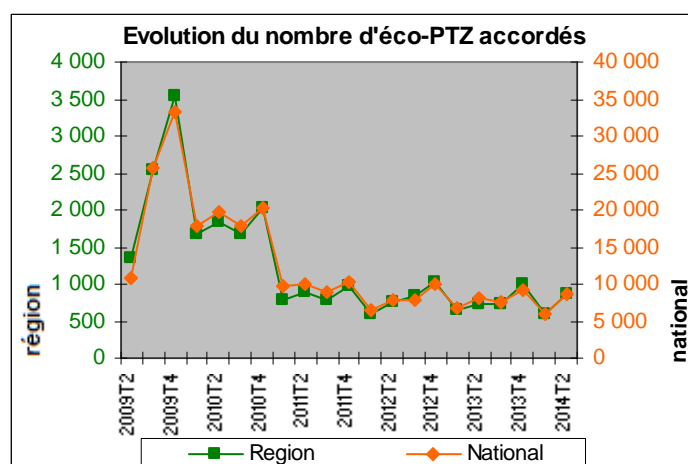
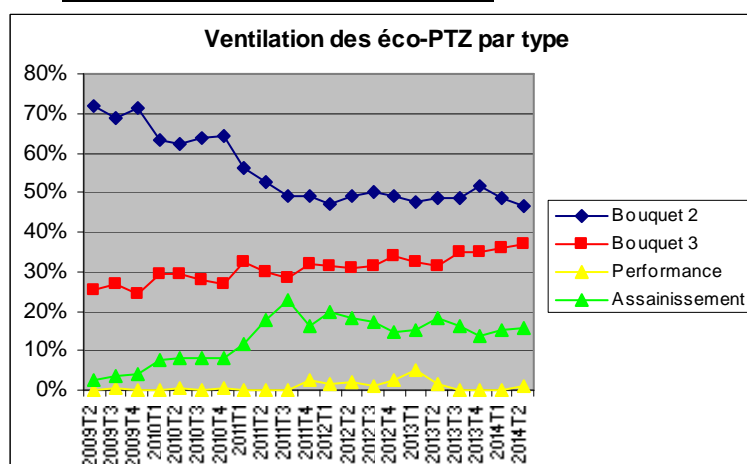
2ème trimestre 2014	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	128	123	8	40	299
Maine-et-Loire	97	62	0	30	189
Mayenne	49	51	0	11	111
Sarthe	42	30	0	19	91
Vendée	91	57	0	36	184
Région	407	323	8	136	874
National	4 708	3 094	51	708	8 561

12 derniers mois :

juillet 2013 / juin 2014	bouquet 2	bouquet 3	performance	Assainissement	total
Loire-Atlantique	490	407	8	132	1 037
Maine-et-Loire	361	239	0	114	714
Mayenne	194	141	0	42	377
Sarthe	193	121	0	61	375
Vendée	328	232	0	132	692
Region	1 566	1 140	8	481	3 195
National	17 541	11 015	89	2 730	31 375



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



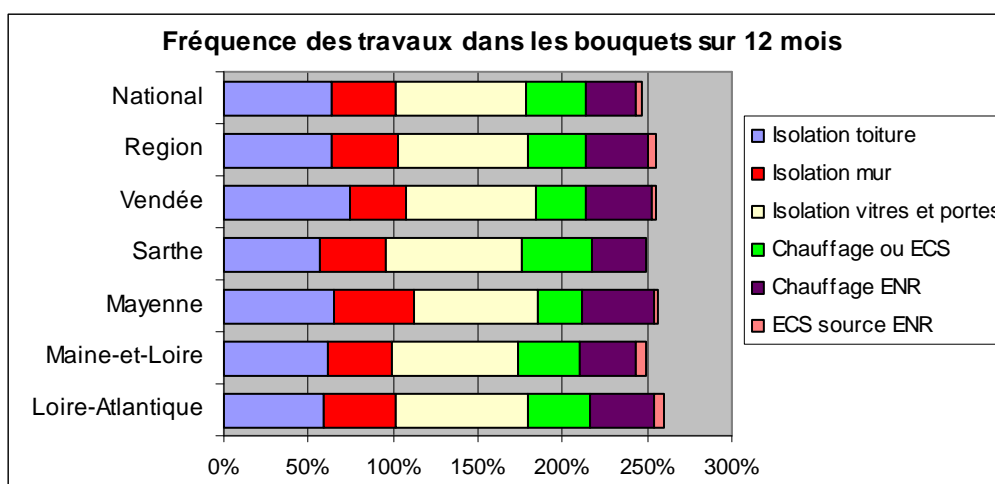
Nombre d'éco-PTZ selon la fréquence des travaux dans les bouquets

2^{ème} trimestre 2014 :

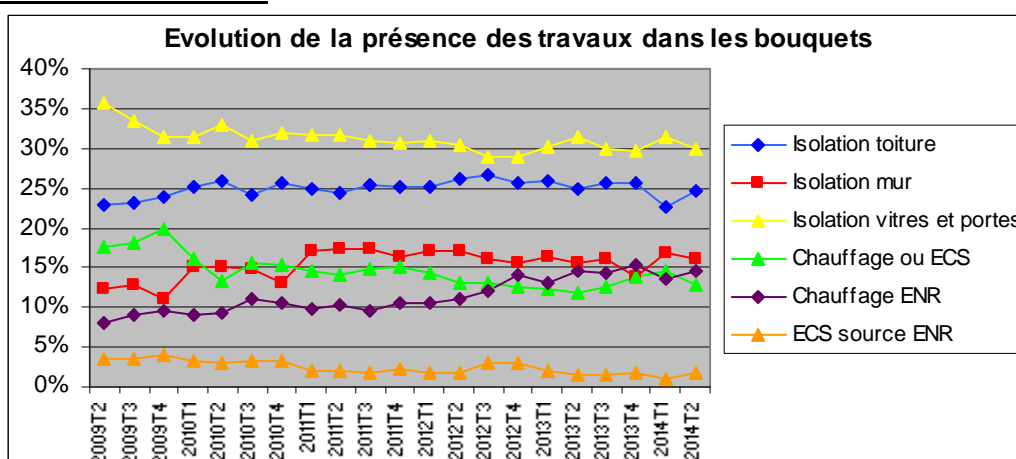
2ème trimestre 2014	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	57,0%	45,4%	81,3%	35,1%	39,0%	7,6%	666
Maine-et-Loire	63,5%	35,8%	71,7%	33,3%	34,6%	6,3%	390
Mayenne	67,0%	57,0%	73,0%	30,0%	39,0%	4,0%	270
Sarthe	68,1%	36,1%	73,6%	45,8%	30,6%	0,0%	183
Vendée	70,9%	33,1%	81,1%	25,7%	40,5%	0,0%	372
Région	63,7%	41,5%	77,3%	33,2%	37,5%	4,5%	1 881
National	65,1%	39,1%	76,6%	34,9%	29,0%	3,7%	19 380

12 derniers mois :

juillet 2013 / juin 2014	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	58,5%	42,6%	78,7%	36,6%	37,5%	6,0%	2 331
Maine-et-Loire	61,8%	37,0%	75,2%	35,8%	34,0%	5,0%	1 493
Mayenne	65,4%	47,2%	72,5%	26,9%	42,1%	2,4%	859
Sarthe	57,0%	38,5%	79,9%	41,4%	32,8%	0,0%	784
Vendée	74,5%	33,6%	76,6%	28,9%	39,3%	2,3%	1 429
Region	63,2%	39,6%	76,9%	34,2%	37,1%	3,9%	6 896
National	64,1%	37,3%	76,8%	35,2%	29,9%	3,9%	70 583



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



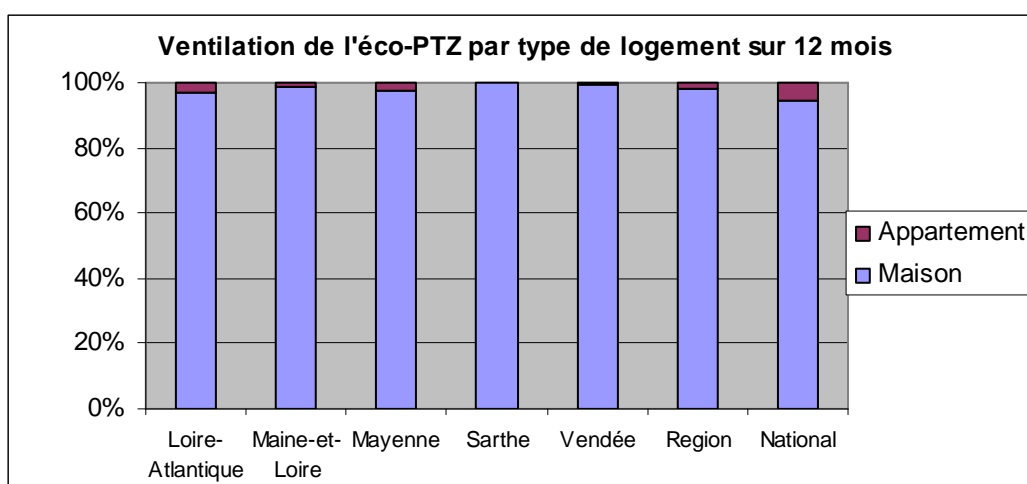
Nombre d'éco-PTZ accordés par type de construction

2^{ème} trimestre 2014 :

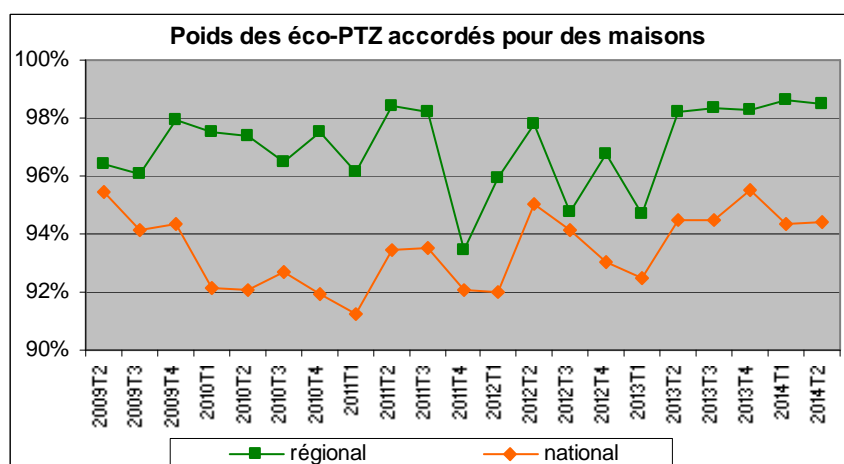
2ème trimestre 2014	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	97,0%	3,0%	299
Maine-et-Loire	100,0%	0,0%	189
Mayenne	96,4%	3,6%	111
Sarthe	100,0%	0,0%	91
Vendée	100,0%	0,0%	184
Région	98,5%	1,5%	874
National	94,4%	5,6%	8 561

12 derniers mois :

juillet 2013 / juin 2014	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	97,1%	2,9%	1 037
Maine-et-Loire	99,0%	1,0%	714
Mayenne	97,9%	2,1%	377
Sarthe	100,0%	0,0%	375
Vendée	99,3%	0,7%	692
Region	98,4%	1,6%	3 195
National	94,7%	5,3%	31 375



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



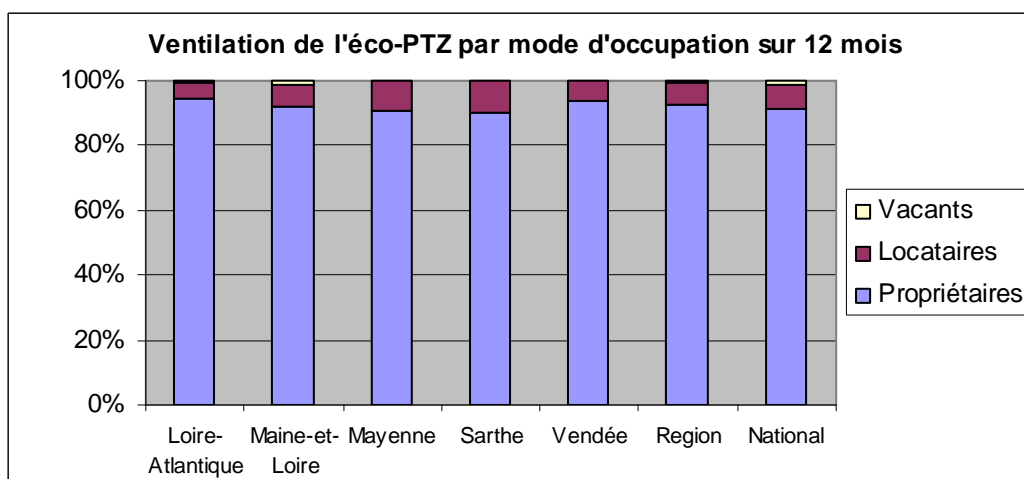
Nombre d'éco-PTZ accordés selon le mode d'occupation

2^{ème} trimestre 2014 :

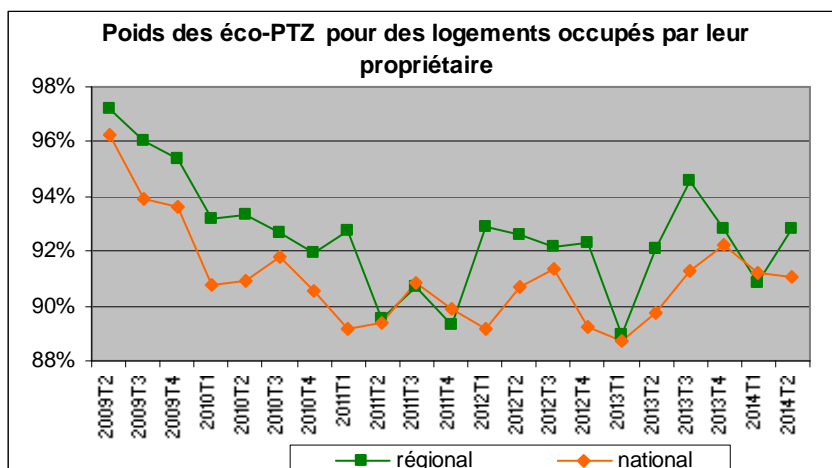
2ème trimestre 2014	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	92,3%	6,4%	1,3%	299
Maine-et-Loire	94,7%	5,3%	0,0%	189
Mayenne	88,3%	11,7%	0,0%	111
Sarthe	86,8%	13,2%	0,0%	91
Vendée	97,3%	2,7%	0,0%	184
Région	92,8%	6,8%	0,5%	874
National	91,0%	7,3%	1,6%	8 561

12 derniers mois :

juillet 2013 / juin 2014	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	94,2%	5,4%	0,4%	1 037
Maine-et-Loire	92,2%	6,6%	1,3%	714
Mayenne	90,7%	9,3%	0,0%	377
Sarthe	90,1%	9,9%	0,0%	375
Vendée	94,1%	5,9%	0,0%	692
Region	92,8%	6,8%	0,4%	3 195
National	91,5%	7,1%	1,5%	31 375



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



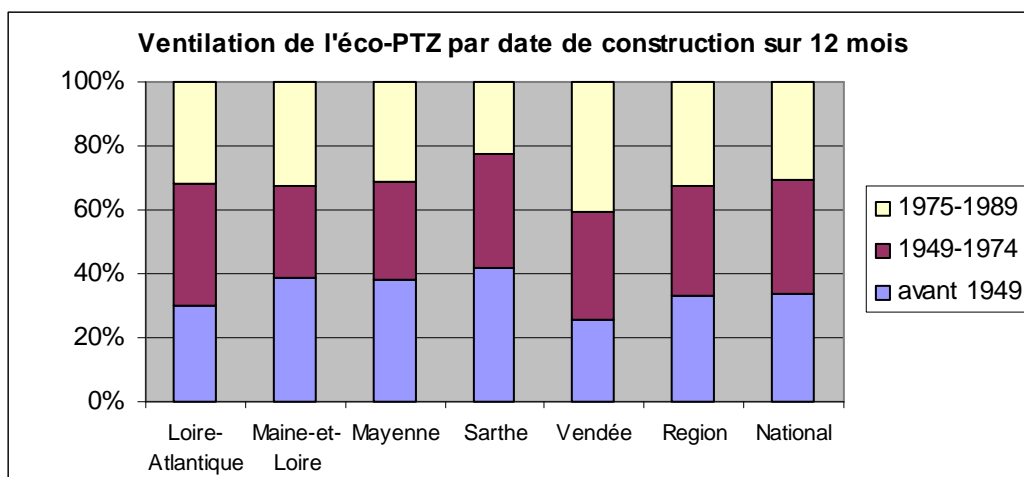
Nombre d'éco-PTZ accordés selon la date de construction du logement

2^{ème} trimestre 2014 :

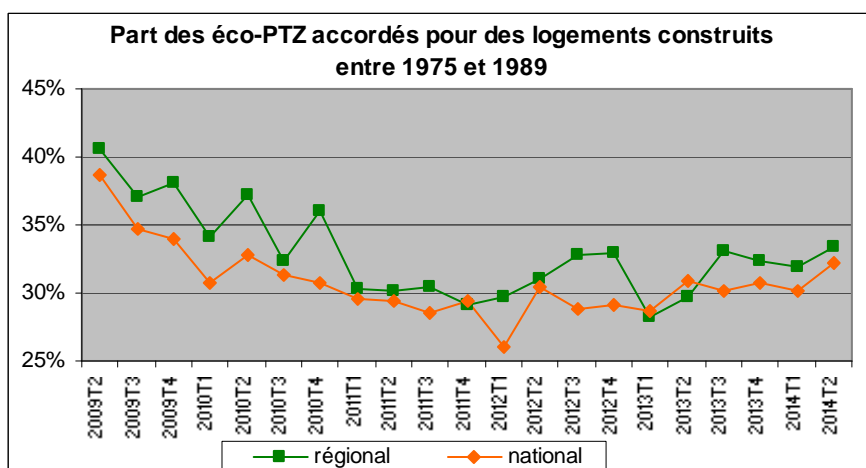
2ème trimestre 2014	avant 1949	1949-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	31,4%	36,5%	32,1%	299
Maine-et-Loire	37,0%	30,7%	32,3%	189
Mayenne	44,1%	29,7%	26,1%	111
Sarthe	48,4%	33,0%	18,7%	91
Vendée	22,8%	28,8%	48,4%	184
Région	34,2%	32,4%	33,4%	874
National	32,0%	35,8%	32,2%	8 561

12 derniers mois :

juillet 2013 / juin 2014	avant 1949	1949-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	29,8%	38,5%	31,7%	1 037
Maine-et-Loire	38,8%	28,9%	32,4%	714
Mayenne	37,9%	30,8%	31,3%	377
Sarthe	41,9%	35,5%	22,7%	375
Vendée	25,6%	33,7%	40,8%	692
Region	33,3%	34,0%	32,7%	3 195
National	33,6%	35,5%	30,9%	31 375



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



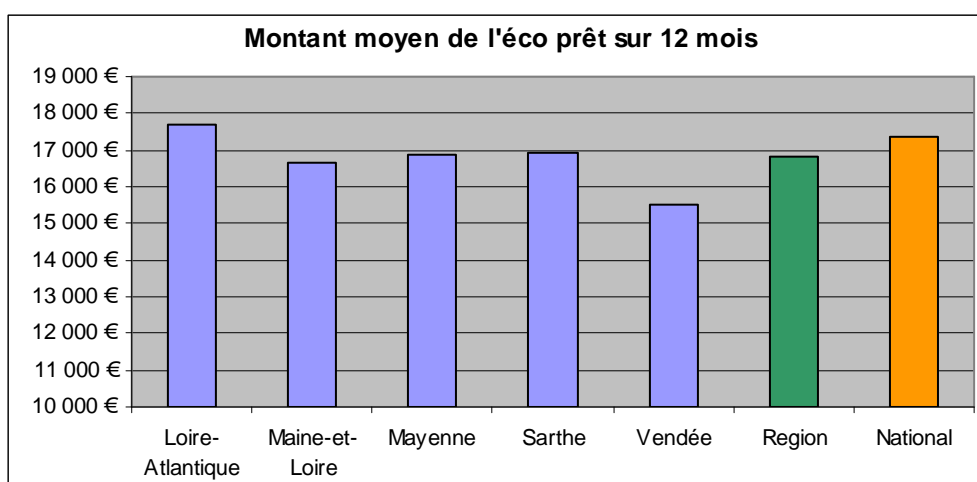
Montant moyen des éco-PTZ accordés

2^{ème} trimestre 2014 :

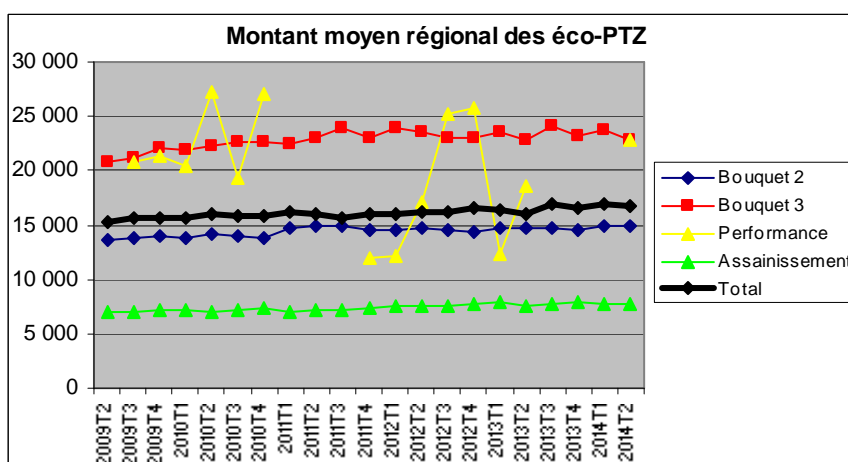
2ème trimestre 2014	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	15 343 €	24 023 €	-	8 350 €	18 179 €
Maine-et-Loire	14 669 €	21 420 €	-	7 434 €	15 735 €
Mayenne	14 116 €	22 518 €	-	7 716 €	17 342 €
Sarthe	15 133 €	22 763 €	-	7 786 €	16 114 €
Vendée	14 851 €	21 808 €	-	7 451 €	15 558 €
Région	14 903 €	22 778 €	-	7 780 €	16 777 €
National	14 642 €	23 983 €	22 877 €	7 118 €	17 445 €

12 derniers mois :

juillet 2013 / juin 2014	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	15 170 €	23 650 €	22 849 €	8 180 €	17 668 €
Maine-et-Loire	15 194 €	23 119 €	-	7 559 €	16 628 €
Mayenne	14 328 €	23 249 €	-	7 252 €	16 876 €
Sarthe	14 884 €	24 677 €	-	8 185 €	16 954 €
Vendée	13 682 €	22 613 €	-	7 701 €	15 536 €
Region	14 724 €	23 387 €	22 849 €	7 821 €	16 796 €
National	14 662 €	24 163 €	23 192 €	7 210 €	17 373 €



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



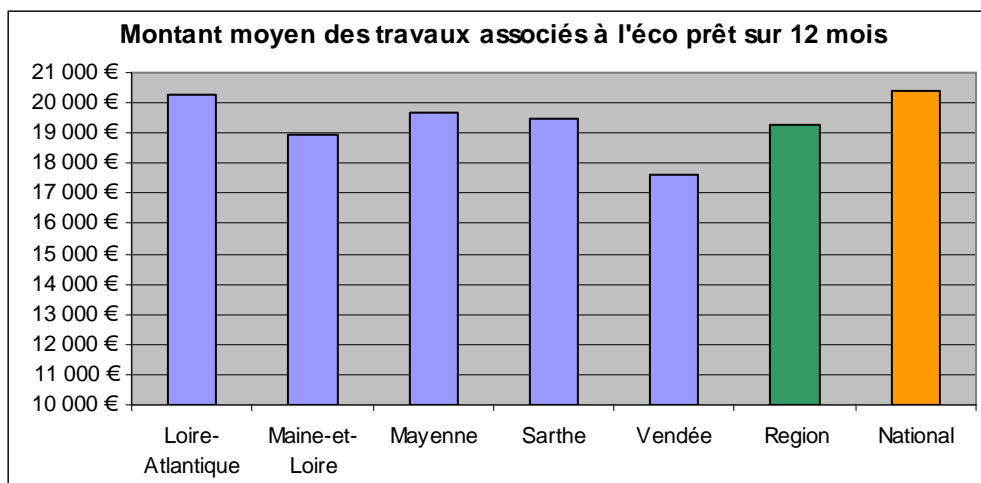
Montant moyen des travaux associés aux éco-PTZ

2^{ème} trimestre 2014 :

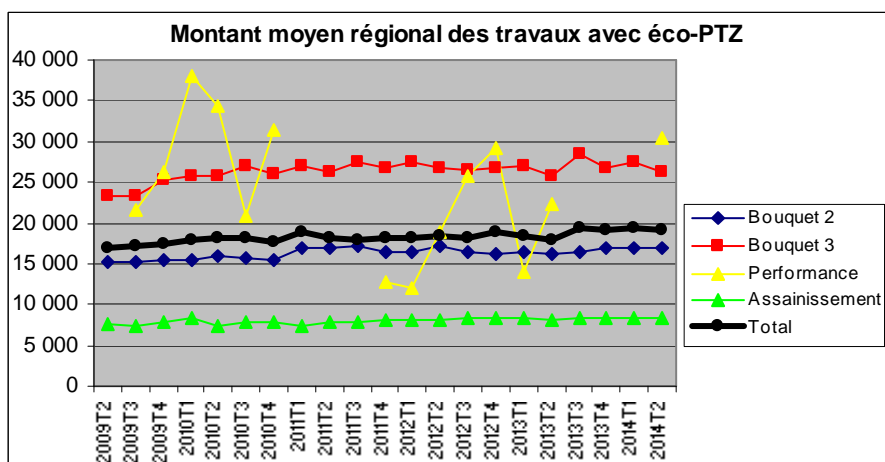
2ème trimestre 2014	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	17 990 €	27 171 €	30 320 €	9 180 €	20 918 €
Maine-et-Loire	16 625 €	26 434 €	-	7 904 €	18 459 €
Mayenne	16 353 €	25 065 €	-	8 303 €	19 558 €
Sarthe	17 186 €	27 292 €	-	8 379 €	18 679 €
Vendée	16 118 €	24 440 €	-	8 114 €	17 130 €
Région	16 966 €	26 226 €	30 320 €	8 434 €	19 183 €
National	17 212 €	28 272 €	28 205 €	8 986 €	20 594 €

12 derniers mois :

juillet 2013 / juin 2014	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	17 482 €	27 199 €	30 320 €	8 890 €	20 301 €
Maine-et-Loire	17 121 €	26 928 €	-	7 924 €	18 935 €
Mayenne	16 821 €	27 114 €	-	7 698 €	19 654 €
Sarthe	17 137 €	28 762 €	-	8 620 €	19 503 €
Vendée	15 328 €	26 144 €	-	8 475 €	17 647 €
Region	16 823 €	27 083 €	30 320 €	8 409 €	19 251 €
National	17 065 €	28 544 €	29 363 €	8 853 €	20 415 €



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



Tout savoir sur l'éco PTZ (ou Avance remboursable sans intérêt)

Origine de l'éco-PTZ

Le prêt écologique à taux zéro, appelé 'éco-PTZ' et 'avance remboursable sans intérêt' depuis 2012, est une mesure phare du « Grenelle de l'environnement ». Il part du constat que le secteur du bâtiment est l'un des plus gros consommateurs d'énergie du territoire : environ la moitié de l'énergie consommée pour un quart des émissions à effet de serre. Ce dispositif a été inscrit dans la loi de finance 2009 et s'applique depuis le 1^{er} avril 2009. Il est prorogé jusqu'au 31 décembre 2015. Il présente un triple avantage : réduire les émissions de CO₂, alléger la facture énergétique des ménages et créer des emplois.

Comment fonctionne l'éco PTZ ?

L'éco-PTZ est destiné à financer des travaux liés aux économies d'énergie ainsi que les éventuels frais induits. Le taux du prêt est de 0% et l'emprunteur ne supporte donc aucun intérêt, ni frais de dossier. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels. Un seul éco-PTZ peut être accordé par logement, ceci même en cas de changement de propriétaire et quel que soit le montant de l'éco-PTZ. Les établissements bancaires octroient l'éco-PTZ dans des conditions classiques, c'est-à-dire en examinant le niveau d'endettement et la capacité de remboursement du demandeur. Ils peuvent éventuellement exiger la souscription d'une assurance invalidité-décès ou demander une garantie. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans suivant l'octroi du prêt avec production des factures acquittées (3 ans pour les syndicats de copropriétaires).

Quels logements sont éligibles ?

Le dispositif concerne les logements construits avant le 1^{er} janvier 1990, étant utilisés en tant que résidence principale (les résidences secondaires sont exclues). Il peut s'agir d'un logement individuel ou collectif. Pour l'option « performance énergétique globale », le logement doit être construit entre le 1^{er} janvier 1948 et le 1^{er} janvier 1990.

Qui peut bénéficier du prêt ?

L'éco-PTZ peut être sollicité par l'ensemble des propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs. Il n'existe pas de conditions de ressources. Par ailleurs, l'éco-PTZ peut être cumulé avec d'autres aides (aides ANAH ...). Le cumul avec le crédit d'impôt était possible jusqu'en 2010 sous condition de revenu ; il a été supprimé en 2011 et est de nouveau possible depuis 2012, toujours sous condition de revenu. En 2014, les conditions de revenus tiennent dorénavant compte de la composition du foyer.

Quels travaux ?

Différents types de travaux sont concernés par l'éco-PTZ :

- la réalisation d'un bouquet de travaux
- l'amélioration de la performance énergétique globale du logement. Les travaux sont définis dans le cadre d'une étude thermique et reposent sur des objectifs de consommation à atteindre, les seuils étant modulés par région et en fonction de l'altitude d'implantation du logement
- Les travaux d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie

L'éco PTZ peut ainsi être utilisé pour financer :

- la fourniture et la pose de nouveaux ouvrages (sous réserve de caractéristiques techniques précises)
- les travaux induits indissociables (reprise d'électricité, installation de système de ventilation, reprise de peinture ...)
- les frais de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'étude thermique ...)
- les frais éventuels d'assurance

A partir de juillet 2014, les travaux doivent être réalisés par un professionnel ayant une qualification avec la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour bénéficier de l'aide.

Qu'est ce qu'un bouquet de travaux ?

Un « bouquet de travaux » est un ensemble de travaux cohérents dont la réalisation simultanée améliore sensiblement l'efficacité énergétique du logement. Ces travaux doivent concerner au moins deux catégories parmi les travaux suivants :

- isolation performante de la toiture
- isolation performante des murs donnant sur l'extérieur
- isolation performante des fenêtres et portes donnant sur l'extérieur
- installation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire
- installation d'un chauffage utilisant les énergies renouvelables
- installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables

Pour chaque catégorie, des critères de performance précis sont fixés.

Quelles banques ?

Seules les banques ayant signé une convention avec l'état peuvent diffuser l'éco-PTZ : BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, Caisse d'Epargne, Banque Populaire, Crédit Mutuel, Banque Postale, Crédit Foncier, Solféa, Domofinance, LCL, Banque Chalus, Crédit du Nord, Kutxa Banque, CIC.

Quel montant ?

Le montant de l'éco-PTZ correspond aux factures des travaux dans une limite de 30 000 €. Pour un bouquet de travaux composé de deux travaux, ce montant maximum est réduit à 20 000 €. Pour les travaux concernant l'installation d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie, le seuil maximal est de 10 000 €

Quelle durée ?

La durée standard de remboursement de l'éco-PTZ est de 10 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2012, cette durée peut être portée à 15 ans pour les travaux relatifs à des bouquets de 3 travaux ou pour les améliorations de performance énergétique globales. Il est néanmoins possible de moduler ce prêt sur une période s'échelonnant de 3 à 15 ans.

Pour en savoir plus :

http://www.territoires.gouv.fr/formulaires-documents-et-textes-de-reference-sur-l-eco-pret-a-taux-zero?id_courant=324

Rédaction et mise en forme :

Philippe PIROT

philippe.pirotd@developpement-durable.gouv.fr

L'éco-PTZ

Service connaissance des territoires et évaluation
Division de l'observation des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur
de la publication :
Philippe VIROULAUD

ISSN : 2109 - 0025

© DREAL 2014